



JUSQU'À

**100 € REMBOURSÉS**

SUR VOTRE FACTURE

Pour l'achat d'une enceinte éligible



**Enceintes  
-100€**

Offre valable du 21/12/2021 au 27/12/2021 inclus

**Êtes-vous éligible ? Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous**

- Vous êtes abonné mobile ou Box de SFR, ou abonné mobile ou box Red by SFR.
- Vous avez acheté, entre le 21/12/2021 et le 27/12/2021, chez SFR, une enceinte éligible parmi les produits suivants : JBL (Flip 5, Flip 4, Charge 4, Charge 3, Charge 2+), Sony (SRS-XB23, SRS-XB21) ou Ultimate Ears (Boom 3).

Jusqu'à 100 € remboursés sur facture. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

**Comment profiter de cette offre ?**

**1**

Connectez-vous sur [odr.sfr.fr](https://odr.sfr.fr) dans les 30 jours suivant votre achat.

- Sélectionnez l'offre de remboursement concernée
- Saisissez votre identifiant et mot de passe SFR
- Saisissez votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier
- Pièces justificatives à fournir avec votre demande de remboursement :
  - Joignez une copie de la facture d'achat ou du ticket de caisse mentionnant l'achat de l'enceinte (la date d'achat et la référence de l'enceinte doivent être entourées).  
Pour un achat :
    - en boutique SFR, vous avez reçu un ticket de caisse.
    - en ligne, votre facture d'achat sera disponible à compter du lendemain de l'expédition de votre commande, pour les clients SFR (<https://espace-client.sfr.fr/suivre-ma-commande/authentification>) et RED (<https://espace-client.sfr.fr/suivre-ma-commande/authentification?red=1>).
- Validez votre demande
- Imprimez le bulletin de participation

## 2 Préparez votre envoi :

- Découpez le code-barres original qui figure sur l'emballage de votre enceinte (les photocopies ne seront pas acceptées).

### Code-barres éligibles :

- JBL Flip 5 noire : 6925281954566.
  - JBL Flip 4 noire : 6925281922442.
  - JBL Charge 4 noire : 6925281939990.
  - JBL Charge 3 noire : 6925281914188.
  - JBL Charge 2+ noire : 6925281906763.
  - Sony SRS-XB23 noire : 4548736109223.
  - Sony SRS-XB21 noire : 4548736072107.
  - Ultimate Ears Boom 3 bleue : 5099206080300.
- Envoyez le tout accompagné de votre bulletin de participation sous 6 jours à l'adresse suivante :

Offre de remboursement SFR

BP 134

93101 MONTREUIL CEDEX

## Et après ?

- Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 5 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.
- Pour suivre votre demande, rendez-vous sur [odr.sfr.fr](https://odr.sfr.fr)

ODR\_ACC\_Noel\_Enceintes\_202112210001

Dans la limite d'un seul remboursement par ligne SFR, parmi les accessoires éligibles à l'offre. Vous bénéficierez de ce remboursement sous forme d'avoir sur une ou plusieurs factures (en fonction du montant mensuel de votre facture) jusqu'à épuisement du montant de l'avoir. Dans l'hypothèse où vous bénéficiez déjà d'un avoir sur facture, vous ne bénéficierez du remboursement par avoir de la présente offre qu'une fois le montant du précédent avoir déduit. Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 27/03/2022. Dans la limite des stocks disponibles.

SFR - R.C.S. Paris 343 059 564 - 16 rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris  
SFR FIBRE SAS - R.C.S. Meaux 400 461 950 - 10 rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne  
Ref: Coupon